



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GIP FIPAN**

ACADÉMIE DE NICE

**CFA**

ACADÉMIE DE NICE



# La Mobilité Internationale des apprentis de l'Académie de Nice

**Contact :** Romain Goura – Responsable Europe et International  
Réfèrent Mobilité Internationale des apprentis du CFA de l'Académie de Nice  
[romain.goura@ac-nice.fr](mailto:romain.goura@ac-nice.fr) – 06.12.39.27.24



## le contexte

*La mobilité internationale des apprentis est un dispositif complémentaire à l'apprentissage. Emergé de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il vise à renforcer l'insertion professionnelle de nos apprentis.*

Le président Emmanuel Macron l'a soutenu à plusieurs reprises à l'échelle française mais également lors de sa présidence au Conseil de l'Union Européenne.


Emmanuel Macron Président de la République Française, lors de sa Présidence au Conseil de l'Union Européenne à ce sujet : « **Il faut aller plus loin [...], elle sera au cœur de la présidence française de l'Union Européenne [...], Les apprentis doivent bénéficier eux aussi de ce formidable atout »**

Jean-Michel Blanquer, précédent

Ministre de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports : « **Il faut encourager et reconnaître la mobilité internationale des apprentis.»**

La Rectrice de l'Académie de Nice soutient également ce sujet et encourage le **CFA de l'Académie de Nice** à développer ce dispositif pour ses apprentis.

Emmanuel Didier, Directeur du GIP FIPAN, Directeur du CFA de l'Académie de Nice, a confié cette mission au **Pôle Europe et International** du GIP FIPAN.

 Le Pôle Europe et International, dirigé par Romain Goura, est un service de recherche et développement composé de 10 personnes. C'est un appui au réseau académique de la formation professionnelle pour développer les projets de coopération internationale.

## définition

*La mobilité internationale consiste à proposer aux apprentis<sup>1</sup> une période d'apprentissage contenant :*

- Des activités pédagogiques/techniques dans un centre de formation à l'étranger.

ET/OU :

- Un stage professionnel dans une structure privée ou publique (toute forme juridique possible) à l'étranger.

Cette période d'apprentissage a lieu

pendant et/ou après le parcours de formation de l'apprenti.

La durée de cette période d'apprentissage peut s'étendre d'une semaine à un an selon le projet.

- Mobilité courte : < 4 semaines
- Mobilité longue : > 4 semaines jusqu'à un an

<sup>1</sup> Public entre 16 et 29 ans inscrits dans une formation du CFA et ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise française

# le CFA de l'Académie de Nice

1800 apprentis en 2022.

131 Formations multi-filières (BTP, Industrie, Mode, Tourisme Hôtellerie, Tertiaire, Administratif, Gestion...) du **CAP au BAC+5** dans **32** Lycées professionnels du Var et des Alpes-Maritimes.

Un réseau unique : 4 Campus des Métiers et des Qualifications – 2 GRETA.

## Des partenariats avec :

- Les branches professionnelles (TP, IUMM, La Poste) et les grands groupes (VEOLIA, KORIAN).
- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

## stratégie et objectifs

**2022**

Des mobilités réalisées (Norvège, Canada, Grèce, Saint Lucie) et des partenariats signés (CEGEP de Rimouski, Fondation Alliance Française, Mission laïque Française).

**2023**

Intégration du parcours de mobilité internationale dans l'ensemble des calendriers d'alternance.

**2024**

L'objectif sera d'avoir 5% de nos apprentis ayant réalisé une mobilité.

**2025**

L'objectif sera de 10% de nos apprentis ayant réalisé une mobilité.

## enjeux

- Faire connaître le dispositif à nos apprentis et leurs entreprises.
- Insérer la période de mobilité dans le calendrier d'alternance de l'apprenti.
- Convaincre les entreprises des plus-values apportées par la mobilité.

## *moyens*

- L'accréditation ERASMUS + a été obtenu en 2021 afin de faire co-financer les mobilités internationales par l'Union européenne.
- Participation au projet MONA d'Euro App Mobility visant à renforcer nos effectifs internes et démultiplier les projets de mobilité. Financé par un AMI et porté par l'ancien ministre Jean Arthuis.
- Développement des partenariats sur le territoire avec d'autres CFA afin d'envisager des consortiums, mutualiser les compétences/réseaux et proposer ainsi une offre plus complète à nos apprentis.
- Recherche et développement de partenariats publics/privés à l'étranger pour accueillir, placer et suivre les apprentis en mobilité.
- Recherche et développement de partenariats avec le Ministère des affaires étrangères, Campus France, France Education Internationale, l'Agence de développement du Français à l'étranger et toutes ONG et associations susceptibles de nous connecter directement ou indirectement avec des réseaux à l'étranger.



## *les avantages pour l'entreprise d'accueil*

Les avantages pour l'entreprise partenaire sont multiples.

Elle bénéficiera d'une main d'œuvre :

- **Professionnelle** → qui exerce déjà dans une entreprise en France.
- **Française** → qui dispose d'un regard qui favorisera l'interculturalité.
- **Formée** → qui suit une formation hautement qualifiée.
- **Gratuite** → Aucun salaire, aucune gratification à verser.

Cette opération pourra servir pour mettre en avant des valeurs de dynamisme et d'innovation.